



SESSION
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024_065-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 21 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 8 date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27
Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.
Pour : 26
Abstention : 1 Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Opposition :
Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum : 15
Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Voirie communale – réhabilitation de l'impasse Saint-Augustin : demande de subvention au Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité 07 »

Dans le cadre du programme annuel de réhabilitation des voiries communales, il est envisagé de réhabiliter l'impasse Saint-Augustin pour un montant des travaux, à ce jour, estimé à 55 000 € H.T.

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité 07 » sur le volet routier, afin d'obtenir le plafond maximal de subvention, soit 20 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE de solliciter le Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité 07 » en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 20 000 euros pour le cofinancement des travaux de réhabilitation de l'impasse Saint-Augustin.

DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO